

Institut polytechnique de Grenoble

GUIDE PRATIQUE POUR INSCRIPTION / REINSCRIPTION

Inscription et réinscription en ligne ou en présentiel

**LA PREPA DES INP
CYCLE INGENIEUR
CYCLE MASTER**

Edition juillet 2022

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION
LA PREPA DES INP - CYCLE INGENIEUR - CYCLE MASTER

➔	Dates et lieux d'inscription :	
	▪ LA PREPA DES INP	page 3
	▪ CYCLE INGENIEUR	page 3
	▪ CYCLE MASTER	page 7
➔	Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)	page 9
➔	Couverture santé : Sécurité Sociale et Assurance complémentaire	page 9
➔	Documents à fournir	page 11
➔	Coût de l'inscription	page 11
➔	Modalités de paiement de l'inscription	page 12
➔	Exonération ou remboursement des droits de scolarité	page 12
➔	Aide et conseils pour bien compléter le dossier d'inscription	page 14
➔	Codifications	page 15

→ Dates et lieux d'inscription

► Dates et lieux d'inscription à LA PREPA DES INP ou en CYCLE INGENIEUR

	PERIODE D'INSCRIPTION									
	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année	
	En ligne	En présentiel	En ligne	En présentiel	En ligne	En présentiel	En ligne	En présentiel	En ligne	En présentiel
La Prépa des INP Grenoble	Du 05/07/22 au 20/07/22 & Du 25/08/22 au 31/08/22	Du 11/07/22 au 13/07/22 & Du 18/07/22 au 20/07/22 & Du 31/08/22 Au 01/09/22	Du 05/07/22 au 20/07/22	Du 06/07/22 au 20/07/22 & Du 25/08/22 au 31/08/22						
La Prépa des INP Valence	Du 07/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 31/08/22	Du 11/07/22 au 13/07/22 & du 18/07/22 au 22/07/22 & Du 24/08/22 au 31/08/22	Du 07/07/22 au 20/07/22 & 23/08/22 au 31/08/22	Du 11/07/22 au 13/07/22 & Du 18/07/22 au 22/07/22 Si besoin du 24/08/22 au 31/08/22						
Ense³					Du 06/07/2022 au 20/07/2022 (AST) & Du 23/08/2022 au 05/09/2022	Du 29/08/2022 au 15/10/2022	Du 13/07/2022 au 20/07/2022 & Du 23/08/2022 Au 05/09/2022	Du 29/08/2022 au 15/10/2022	Du 13/07/2022 au 20/07/2022 & Du 23/08/2022 Au 19/09/2022	Du 29/08/2022 au 15/10/2022
Ensimag Cycle Ingénieur + Apprentissage					Du 5/07/22 au 20/07/22 & Du 25/08/22 au 9/10/22	Du 29/08/22 au 9/10/22 en E001	Du 5/07/22 au 20/07/22 & Du 25/08/22 au 09/10/22	Du 29/08/22 au 9/10/22 en E001	Du 5/07/22 au 20/07/22 & Du 25/08/22 au 09/10/22	Du 29/08/22 au 9/10/22 en E001
Esisar Cycle préparatoire	Rentrée : 02/09 Primo : du 05/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22 Réinscriptions : du 11/07 au 20/07 puis du 23/08 au 30/09/22	Sur RDV	Rentrée : 05/09 Réinscriptions du 11/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22	Sur RDV						

Année universitaire 2022-2023

Esisar Cycle Ingénieur + Apprentissage					<p>Rentrée : AST : 30/08/22 CPGE : 06/09/22 Alternance : 05/09/22 Primo : du 05/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22</p> <p>Réinscriptions : Etudiants : Rentrée : 06/09/22 2A Admis : du 11/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22 Alternants : Rentrée : 05/09/22 2A admis : du 11/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22</p>	Sur RDV	<p>Rentrée : 29/08/22</p> <p>Réinscriptions : Etudiants : 3A admis en session 1 : du 11/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22 3A admis en session 2 : du 26/08/22 au 30/09/22 Alternants : Rentrée : 29/08/22 3App admis en session 1 : du 12/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22 3App admis en session 2 : du 27/08/22 au 30/09/22</p>	Sur RDV	<p>Rentrée : 12/09/22</p> <p>Réinscriptions : Etudiants : 4A admis en session 1 : du 11/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22 4A admis en session 2 : du 27/08/22 au 30/09/22 Alternants : 4app admis en session 1 : du 12/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 30/09/22 4app admis en session 2 : du 27/08/22 au 30/09/22</p>	Sur RDV
	Génie Industriel Cycle Ingénieur + Apprentissage				Du 25/08/22 au 07/09/22		Du 25/08/22 au 14/09/22		Du 25/08/22 au 23/09/22	
Pagora Cycle Ingénieur + Apprentissage					Du 23/08/2022 au 30/09/2022		Du 23/08/2022 au 07/10/2022		Du 23/08/2022 au 07/10/2022	
Phelma Cycle Ingénieur + Apprentissage					Dates communiquées par e-mail ou sur le site Internet de l'école	Dates communiquées par e-mail ou sur le site Internet de l'école	Dates communiquées par e-mail ou sur le site Internet de l'école	Dates communiquées par e-mail ou sur le site Internet de l'école	Dates communiquées par e-mail ou sur le site Internet de l'école	Dates communiquées par e-mail ou sur le site Internet de l'école

Les inscriptions ont lieu au service scolarité de votre composante (Prépa, Ecole...).

ECOLE	PERSONNE CONTACT (NOM - E-mail - Téléphone)	ADRESSE
La Prépa des INP Grenoble	Marie OTTAVIANO Tél. : 04 76 57 47 81 marie-therese.ottaviano@grenoble-inp.fr / prepa.scolarite@grenoble.fr Patricia BRUNEL Tél. : 04 76 57 45 78 / patricia.brunel@grenoble-inp.fr / prepa.scolarite@grenoble.fr	Bâtiment Pluriel 701 rue de la piscine Domaine Universitaire - B.P. 81 38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex
La Prépa des INP Valence	Murielle GUILLERMIN Tél. : 04 75 75 94 34 Maréva ROY prepa.valence@grenoble-inp.fr Tél. : 04 75 75 94 02	50 rue Barthélémy de Laffemas CS 10054 26902 VALENCE Cedex 09
Ense ³	Virginie PULFER Tél. : 04 76 82 71 65 / scolarite.ense3@grenoble-inp.fr	21 avenue des martyrs CS 90624 38031 GRENOBLE cedex 1
Ensimag	scolarite.ensimag@grenoble-inp.fr	681 rue de la Passerelle Domaine Universitaire – B.P. 72 38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex
Esisar	<u>Prépa intégrée Esisar/Cycle Ingénieur</u> Marine BOULANGER/Stéphanie MICHELON Tél. : 04 75 75 94 53 / 04 75 75 94 00 / scolarite@esisar.grenoble-inp.fr <u>Apprentissage</u> Murielle SANTOVERT Tél. : 04 75 75 94 67 / scolarite@esisar.grenoble-inp.fr <u>Etudiants internationaux</u> Emmanuelle BETON Tél. : 04 75 75 93 85 / relations.internationales@esisar.grenoble-inp.fr	50 rue Barthélémy de Laffemas CS 10054 26902 VALENCE Cedex 09
Génie industriel	1A : Valérie DEMICHELI Tél. : 04 76 57 47 45 / valerie.demicheli@grenoble-inp.fr 2A : Sylvie MALENDRINO Tél. : 04 76 57 49 35 / sylvie.malendrino@grenoble-inp.fr 3A : Hélène LEMAIRE Tél. : 04 76 57 46 50 / helene.lemaire@grenoble-inp.fr Apprentissage : Christine ANCEY Tél. : 04 76 57 49 33 / christine.ancey@grenoble-inp.fr	46 avenue Félix Viallet 38031 GRENOBLE Cedex 1
Pagora	Isabelle DUFRENEY / Nathalie AGOPIAN Tél. : 04 76 82 69 41 / 04 76 82 69 31 / pagora.scolarite@grenoble-inp.fr	461 rue de la Papeterie Domaine Universitaire CS 10065 38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex

✉ Mails génériques du service scolarité : **toujours préciser la filière**

Phelma

Pour joindre

- La le responsable et sa son adjoint -e :
scolarite@phelma.grenoble-inp.fr
- Le service scolarité :
scolarite@phelma.grenoble-inp.fr

- **1A** : scol1a@phelma.grenoble-inp.fr
- **2A IPHy-SEI-SICOM** : 2s@phelma.grenoble-inp.fr
- **Apprentissage-GEN-EPEE-BIOMED** : geb@phelma.grenoble-inp.fr
- **3A IPHy-AM-SIM-SEOC** : ps@phelma.grenoble-inp.fr
- **NANOTECH/MaNuEn/EMINE** : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr
- **AMIS/FAME/EFM** : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr

////////////////////////////////////

Grenoble INP - PHELMA - MINATEC
 3 Parvis Louis Neel
 CS 50257
 38016 GRENOBLE Cedex 1

► Dates et lieu d'inscription en CYCLE MASTER

ENSE3			21 rue des Martyrs - CS 90624 – 38000 GRENOBLE
<i>Mention : Traitement du Signal et des Images</i>			
• Electrical Engineering for Smart Grids and Buildings (SGB) – M1 + M2	Inscriptions Du 29/08/2022 au 15/10/2022	Contact : Catherine CHIROUZE catherine.chirouze@grenoble-inp.fr / 04 76 82 51 09	
• Autonomous Robotic Sysyems (MARS) – M2		Contact : Catherine CHIROUZE catherine.chirouze@grenoble-inp.fr / 04 76 82 51 09	
<i>Mention : Génie Civil</i>			
• Hydraulic and Civil Engineering (HCE) – M1 + M2	Inscriptions Du 29/08/2022 au 15/10/2022	Contact : Catherine CHIROUZE catherine.chirouze@grenoble-inp.fr / 04 76 82 51 09	
<i>Mention : Mécanique</i>			
• Fluid Mechanics and Energetics – M2	Inscriptions Du 29/08/2022 au 15/10/2022	Contact : Catherine CHIROUZE catherine.chirouze@grenoble-inp.fr / 04 76 82 51 09	
ENSIMAG			681 rue de la Passerelle – Domaine universitaire – 38402 SAINT-MARTIN-D'HERES / Bât. D – salle D002
<i>Mention : Informatique</i>			
• Cybersecurity (CySec) – M2	Inscriptions Du 25/08/22 au 9/10/22 en D107	Contact : emmanuel.villemont@grenoble-inp.fr	
• Master of Science in Informatics at Grenoble (MoSIG) –M1+M2	Inscriptions M1 : Du 25/08/22 au 9/10/22 en D107 M2 : Du 25/08/22 au 9/10/22 en D107		
• Operations Research combinatorics and optimization (ORCO) – M2	Inscriptions Du 25/08/22 au 9/10/22		
• Réseaux Informatiques d'Entreprise (RIE) – M1+M2	sauf M1 RIE et M2		
• Communication and Data Science (UNITE) – M1+M2	CODAS : inscriptions à partir du 5/07/22		
<i>Mention : Mathématiques et Applications</i>			
• Cybersecurity (CySec) – M2	Inscriptions Du 25/08/22 au 9/10/22 en D107	Contact : emmanuel.villemont@grenoble-inp.fr	
• Master of Science in Industrial and Applied Mathematics (MSIAM) – M1 + M2	Inscriptions Du 25/08/22 au 9/10/22 en D107		
• Operations Research combinatorics and optimization (ORCO) – M2	Inscriptions Du 25/08/22 au 9/10/22 en D107		
ESISAR			50 rue Barthélémy de Laffemas – CS 10054 – 26902 VALENCE Cedex 09
<i>Mention : Electronique énergie Electrique Automatique</i>			
• Microélectronique Intégration des Systèmes Temps Réels et Embarqués -(MISTRE) – M2	Inscriptions du 05/07/22 au 20/07/22 & du 23/08/22 au 15/10/22 (présentiel)	Contact : Florence BOULAY mistre-int-staff@esisar.grenoble-inp.fr / 04 56 52 99 51	

GENIE INDUSTRIEL		Service scolarité – 46 avenue Félix Viallet – 38031 GRENOBLE Cedex 1
<i>Mention : Genie Industriel</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion industrielle durable – M1 + M2 • Sustainable Industrial Engineering – M1 + M2 	Inscriptions Du 1/09 /22 au 22/09/22	Contact : Annabel JOURDAN annabel.jourdan@grenoble-inp.fr / 04 76 57 47 18 MARYLINE MAZZON-TEPOZ maryline.mazzon-teppoz@grenoble-inp.fr / 04 76 57 49 60
PAGORA		461 rue de la Papeterie - Domaine Universitaire - CS 10065 - 38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex
<i>Mention : Science et Génie des Matériaux</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Bioraffinerie et Biomatériaux (Bio2) – M1 + M2 	Inscriptions Du 23/08/2022 au 30/09/2022	Contact : pagora.scolarite-masterbio2@grenoble-inp.fr
PHELMA		MINATEC- 3 parvis Louis Néel – CS 50257 – 38016 GRENOBLE Cedex 1 / C-ADM 14 / service.scolarite@phelma.grenoble-inp.fr
<i>Mention : Electronique, Energie électrique, Automatique (EEA)</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Wireless Integrated Circuits and Systems (WICS) – M2 	Inscriptions : Dates communiquées par e-mail ou sur le Site Internet de l'école	Contact : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr
<i>Mention : Nanosciences Nanotechnologies</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Data Analysis : Liking Experiments to Theory (DALETh) – M1 • NanoMédecine Biologie Structurale – M2 	Inscriptions : Dates communiquées par e-mail ou sur le Site Internet de l'école	Contact : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr Contact : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr
<i>Mention : Physique</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Energétique Nucléaire (EN) – M2 • Matériaux pour l'Energie (MatEng) – M2 • Photonique et Semi-conducteurs (PhSem) – M2 	Inscriptions : Dates communiquées par e-mail ou sur le Site Internet de l'école	Contact : geb@phelma.grenoble-inp.fr Contact : ps@phelma.grenoble-inp.fr
<i>Mention : Sciences Cognitives</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Cognition Naturelle et Artificielle – M2 • Data Analysis : Liking Experiments to Theory (DALETh) – M1 	Inscriptions : Dates communiquées par e-mail ou sur le Site Internet de l'école	Contact : geb@phelma.grenoble-inp.fr Contact : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr
<i>Mention : Science et Génie des Matériaux</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Advanced Materials for Innovation and Sustainability (AMIS) – M2 • Engineering of Fonctionnal Materials (EFM) – M2 • European Master In Nuclear Energy (EMINE) – M2 • Functional Advanced Materials and Engineering (FAME) – M2 • MAterials for NUclear ENgineering (MANUEN) – M2 • Génie Electrochimique pour la Conversion et le Stockage de l'énergie (GECS) – M1 + M2 	Inscriptions : Dates communiquées par e-mail ou sur le Site Internet de l'école	Contact : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr Contact : geb@phelma.grenoble-inp.fr
<i>Mention : Traitement du Signal et des Images</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Data Analysis : Liking Experiments to Theory (DALETh) – M1 • Signal ImaGe processing Methods and Applications (SIGMA) – M2 	Inscriptions : Dates communiquées par e-mail ou sur le Site Internet de l'école	Contact : international-masters@phelma.grenoble-inp.fr

➔ **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

L'inscription administrative est conditionnée par l'**acquittement préalable** de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

La CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant-e-s et à conforter les actions de prévention et l'éducation à la santé réalisées à leur intention ». Cette CVEC a donc pour objectif de favoriser le développement de services qui peuvent être utiles aux étudiant-e-s dans leur quotidien et leur établissement ainsi que de prestations offertes par le CROUS de leur académie d'inscription.

Il s'agit d'une **contribution (taxe)** et non d'une cotisation ⇒ elle n'ouvre donc pas de droit à des prestations dont c'est la finalité d'une cotisation mais consiste en une participation à la politique de vie étudiante menée à la fois par l'établissement d'inscription et le CROUS.

La CVEC est **obligatoire** et doit être **acquittée chaque année**, conformément aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES DE LA CVEC				
Combien ?	95 € pour l'année universitaire 2022-2023			
Quand ?	Avant de pouvoir procéder à toute inscription ou réinscription administrative dans un établissement d'enseignement supérieur			
Où ?	http://cvec.etudiant.gouv.fr			
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Paiement en ligne, par carte bancaire ou ☛ Paiement en espèces auprès d'un guichet de La Poste (5 € de frais à votre charge) => une facture est générée et vous est transmise pour identifier votre paiement 			
Qui ?	<p>TOU·TE·S les étudiant-e-s devant s'inscrire en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur sont ASSUJETTI-E-S à la CVEC, y compris les étudiant-e-s bénéficiaires de bourses (du gouvernement français (BGF), d'un gouvernement étranger, versées par une structure privée telle qu'une Fondation...)</p> <p>Sont exonéré-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les étudiant-e-s bénéficiant de bourses : <ul style="list-style-type: none"> ◇ sur critères sociaux (bourses gérées par le CROUS) ◇ du gouvernement français (BGF) ◆ Les réfugié-e-s ◆ Les bénéficiaires de la protection subsidiaire ◆ Les personnes enregistrées en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire 			
	CAS PARTICULIERS			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">ASSUJETTI-E-S = CVEC obligatoire</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">NON ASSUJETTI-E-S = pas de CVEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Etudiant-e inscrit-e en formation initiale par la voie de l'apprentissage : ➔ <u>possibilité de demander son remboursement à l'employeur</u> - Etudiant-e inscrit-e en CPGE : ➔ paiement ou exonération en fonction de votre situation </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Etudiant-e inscrit-e en formation continue - Etudiant-e inscrit-e en échange international : ➔ uniquement si la période de mobilité en France en cours d'année universitaire se fait dans le cadre d'une convention passée entre l'établissement d'origine et l'établissement d'enseignement supérieur français </td> </tr> </tbody> </table>	ASSUJETTI-E-S = CVEC obligatoire	NON ASSUJETTI-E-S = pas de CVEC	<ul style="list-style-type: none"> - Etudiant-e inscrit-e en formation initiale par la voie de l'apprentissage : ➔ <u>possibilité de demander son remboursement à l'employeur</u> - Etudiant-e inscrit-e en CPGE : ➔ paiement ou exonération en fonction de votre situation
ASSUJETTI-E-S = CVEC obligatoire	NON ASSUJETTI-E-S = pas de CVEC			
<ul style="list-style-type: none"> - Etudiant-e inscrit-e en formation initiale par la voie de l'apprentissage : ➔ <u>possibilité de demander son remboursement à l'employeur</u> - Etudiant-e inscrit-e en CPGE : ➔ paiement ou exonération en fonction de votre situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudiant-e inscrit-e en formation continue - Etudiant-e inscrit-e en échange international : ➔ uniquement si la période de mobilité en France en cours d'année universitaire se fait dans le cadre d'une convention passée entre l'établissement d'origine et l'établissement d'enseignement supérieur français 			

En cas d'inscription à plusieurs formations au titre de la même année universitaire, la CVEC n'est due que lors de la 1^{ère} inscription.

Le paiement ou l'exonération justifiée de la CVEC donne lieu à la délivrance d'une **ATTESTATION à fournir à l'établissement d'enseignement supérieur** dans lequel se fait l'inscription administrative : cette dernière ne pourra pas être finalisée sans cette attestation !

➔ **Couverture santé : Sécurité Sociale et Assurance complémentaire**

➤ **Sécurité Sociale**

En France, les frais de santé sont globalement bien pris en charge par le système d'Assurance Maladie national : la Sécurité Sociale.

L'affiliation à Sécurité Sociale française est gratuite et obligatoire.

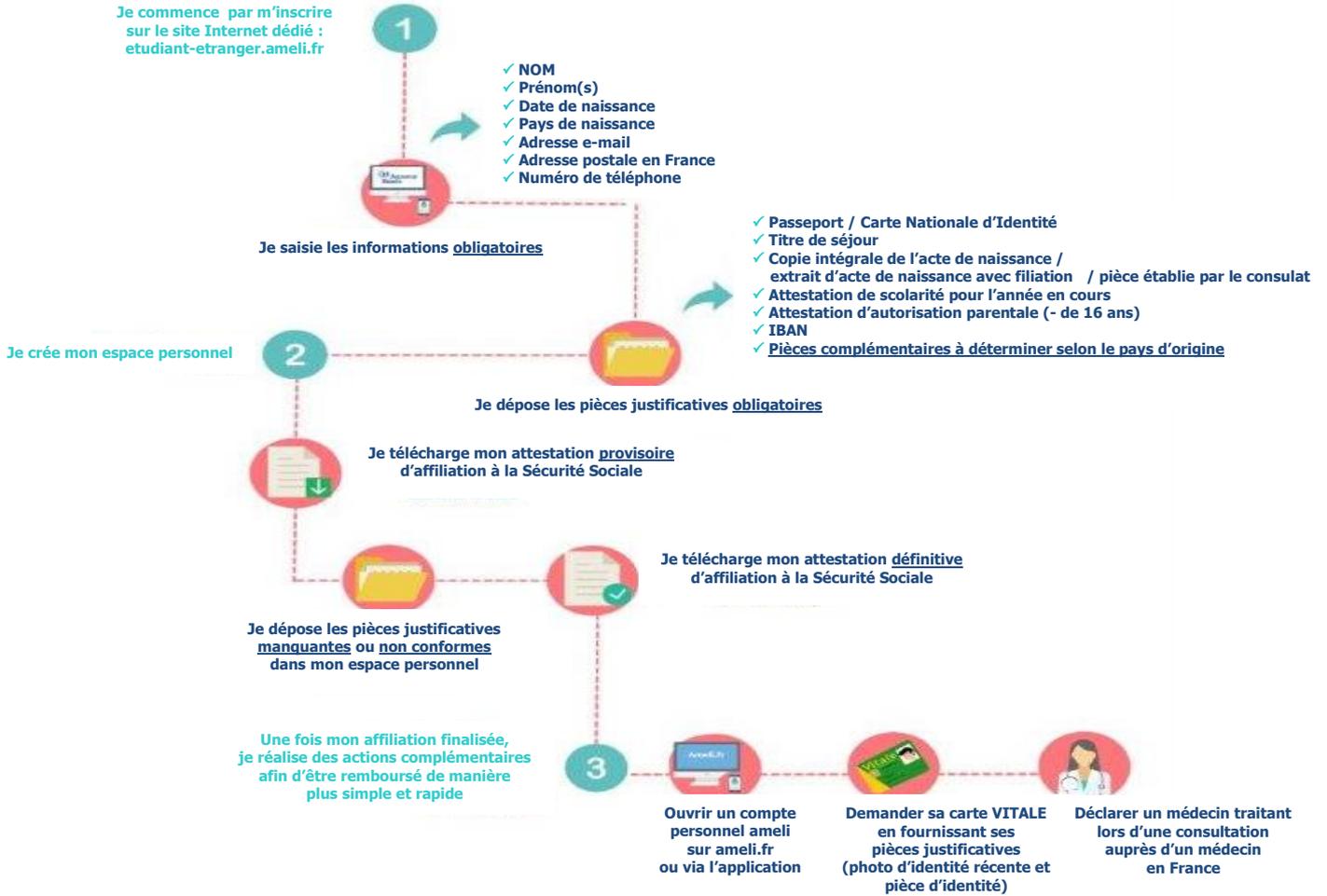
Concernant les ressortissants extracommunautaires, l'obligation d'affiliation porte sur les séjours de plus de 3 mois, sauf s'il existe un accord bilatéral entre la France et le pays d'origine.
C'est le cas de tous les états membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Suisse et du Québec : des démarches sont donc à entreprendre avant l'arrivée en France.

(source : Ameli.fr)



Pour m'inscrire à la Sécurité Sociale en France

Je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !



➤ **Assurance complémentaire santé (ou Mutuelle complémentaire santé)**

La souscription à une Complémentaire Santé est fortement recommandée pour assurer le remboursement complémentaire des frais de santé qui ne seraient pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

Exemple :



Pour bénéficier d'une complémentaire Santé, si ce n'est pas déjà le cas, il est possible d'en souscrire une en s'en acquittant directement auprès de l'organisme de son choix.

Les organismes de mutuelles étudiantes (HEYME - LMDE - SMERRA) proposent plusieurs contrats dont il est possible de consulter le détail en se reportant aux sites Internet dédiés suivants :

- <https://heyme.care/fr/mutuelle>
- <https://www.lmde.fr/>
- <https://smerra.fr/11-complementaires-sante>



Inscription des étudiants étrangers et des collectivités d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna) à la Sécurité Sociale :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

→ Documents à fournir

Le récapitulatif des pièces à fournir est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.grenoble-inp.fr/fr/formation/documents-a-lire-et-telecharger>

→ Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription comprend des droits obligatoires et des droits facultatifs :

Droits obligatoires :

➤ Droits de scolarité

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
 - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
 - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE	
		TAUX ¹	TAUX REDUIT ²
CYCLE PREPARATOIRE - La Prépa des INP - Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	601 €	401 €
	Etudiants extracommunautaires	601 € ³	401 € ³
LICENCE	Etudiants communautaires	170 €	113 €
	Etudiants extracommunautaires	170 € ³	113 € ³
CYCLE INGENIEUR (sauf étudiants sous statut d'apprentissage)	Etudiants communautaires	601 €	401 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	401 € ³
CYCLE MASTER (sauf Masters / Ensmag : se référer au site Internet de l'école)	Etudiants communautaires	243 €	159 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 € ³	159 € ³
MASTER INTERNATIONAL	Etudiants communautaires	1473 €	
	Etudiants extracommunautaires	5000 €	

¹ Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

² Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA

Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

³ Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

➤ Responsabilité Civile « Vie privée »

Une assurance Responsabilité Civile « Vie privée » est indispensable pour les dommages qui peuvent involontairement être causés à des tiers dans le cadre de sa vie privée.

Une attestation relative à cette assurance sera exigée par tout organisme susceptible d'offrir un accueil en stage.

Un engagement à souscrire une assurance responsabilité civile qui doit couvrir l'intégralité de l'année universitaire est donc requis.

Cet engagement concerne également le renouvellement de cette assurance si, en cours au moment de l'inscription, elle arrive à son terme avant la fin de l'année universitaire afin que les conditions de couverture soient garanties en conséquence pour l'intégralité de l'année en question.

Si aucune assurance Responsabilité Civile « Vie privée » n'est pas déjà souscrite au moment de l'inscription administrative, il est possible de s'adresser directement et librement à l'organisme de son choix dont l'offre serait la plus adaptée à ses besoins : de nombreux organismes proposent ce type de contrats d'assurance de responsabilité civile, tels que les mutuelles étudiantes, les banques et les compagnies d'assurances.



• D'autres contrats d'assurance, comme l'assurance multirisques habitation, pouvant inclure la garantie Responsabilité Civile « Vie privée », il est préférable d'en faire la vérification auprès de son assureur afin d'éviter les doublons !

• Coût de l'assurance Responsabilité Civile : entre 16 et 35 euros par personne et par an.

Droits facultatifs :

➤ **Grenoble INP Alumni - Association des diplômé-e-s et élèves de Grenoble INP**

Site internet : <http://alumni.grenoble-inp.fr/>

Le montant de la cotisation est de **19 €**.

➔ **Modalités de paiement de l'inscription**

	Inscription en ligne Uniquement par carte bancaire = CB	Inscription par correspondance ou en présentiel
Paiement au comptant	Paiement de la totalité des droits en une seule fois lors de la saisie	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Par CB ▸ Par virement ▸ En espèces si montant ≤ 300 euros ▸ Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (1 seul chèque regroupant la totalité du coût de l'inscription)
Paiement échelonné en 3 fois	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Si montant > 300 euros ▸ Au plus tard avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prélèvement immédiat • 2^{ème} & 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Uniquement par CB auprès de l'Agence Comptable ▸ Si montant > 300 euros ▸ Au plus tard avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prélèvement immédiat • 2^{ème} & 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date

- l'utilisation d'une CB n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un **plafond**, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée ⇒ la vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage
- dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé

➔ **Exonération ou remboursement des droits de scolarité**

➤ **EXONERATION DE PLEIN DROIT**

Sont concerné-e-s les étudiant-e-s :

⚡ **Les boursiers**

Sur présentation des pièces justificatives, et quel que soit le nombre d'inscriptions dans l'établissement, **l'exonération des droits de scolarité est de droit** pour :

- les boursiers du gouvernement français,
- les boursiers sur critères sociaux.

Les étudiants boursiers s'engagent à fournir la notification définitive de bourse dès réception et, en tout état de cause, avant le 15 novembre 2022.

A défaut, l'acquittement des droits de scolarité sera obligatoire, sachant que le remboursement en sera possible sur présentation d'un justificatif recevable.

⚡ **Les pupilles de la nation**

➤ **EXONERATION SUR DECISION INDIVIDUELLE**

▶ **Lors de l'inscription**

▶ ***Exonération partielle***

Selon les différentes décisions prises par le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble, les étudiant·e·s extracommunautaires peuvent bénéficier d'exonération partielle dans les cas suivants :

- étudiant inscrit en 2019-2020, pour la durée du cursus,
- étudiant inscrit à La Prépa des INP, pour la durée du cycle préparatoire,
- étudiant inscrit dans un cycle préparatoire (PEIP) de Polytech Grenoble,
- étudiant inscrit en licence à Grenoble IAE - INP, UGA
- étudiant inscrit en Master à Grenoble INP - Ensimag, UGA,
- étudiant en congé d'études,
- étudiant en réinscription pour la 1ère fois au titre de l'ajournement pour non validation de compétences y compris international,
- étudiant inscrit en césure : exonération partielle au montant du taux réduit des droits communautaires,
- étudiant bénéficiant d'une double inscription au sein de l'Institut polytechnique de Grenoble : l'exonération partielle porte sur l'inscription seconde, au montant du taux réduit des droits communautaires.

▶ ***Exonération totale***

Dès lors qu'elles-ils pourront justifier de l'une des situations suivantes, les étudiant·e·s bénéficieront d'une exonération totale :

- étudiant en situation de handicap $\geq 80\%$,
- étudiant bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou de la protection temporaire, ou personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut ou de cette protection,
- étudiant en prolongation de cursus dans le cadre d'un double-diplôme réalisé avec les universités partenaires lorsque l'organisation du double-diplôme prévoit un allongement du parcours d'une durée de 6 mois : exonération totale pour la durée afférente à l'allongement du parcours,
- étudiant en formation initiale, en réinscription pour cause de niveau insuffisant en langue anglaise, sans accompagnement linguistique,
- étudiant en réinscription pour une 2^{ème} année pour cause de non validation de compétences y compris international,
- étudiant inscrit à Polytech Grenoble - INP, UGA avant l'année universitaire 2020-2021, ajourné pour non validation de l'expérience internationale,
- étudiant inscrit à Polytech Grenoble - INP, UGA ajourné pour non validation de polypoints : exonération totale pour les 2 années de réinscription possibles,
- étudiant réinscrit en 2022-2023 dont le stage de fin de cycle ingénieur ou master se prolongerait au-delà de l'année 2022.

▶ **Sur décision de l'administrateur général**

Peuvent demander l'exonération sur décision individuelle, les étudiant·e·s qui rencontrent des difficultés financières. Les demandes d'exonération sur décision de l'administrateur général sont instruites par la commission sociale étudiante. Les candidat·e·s intéressé·e·s doivent s'adresser rapidement au service scolarité de l'école pour déposer un dossier de demande d'exonération.

Dans le cas d'une inscription en ligne, une demande de remboursement des droits d'inscription sera possible.

➤ **REMBOURSEMENT**

▶ **Etudiant·e·s renonçant à leur inscription avant le début des cours**

Le remboursement des droits de scolarité est de droit lorsque l'étudiant·e renonce à son inscription avant le début des cours. Une somme dont le montant est fixé par arrêté ministériel reste acquise à l'établissement au titre des frais de gestion.

▶ **Etudiant-e-s renonçant à leur inscription après le début des cours**

Les étudiant-e-s renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent formuler une demande de remboursement des droits de scolarité, distincte de la lettre de démission, selon les critères définis par le conseil d'administration du 13 décembre 2012, à savoir :

- ▶ situation personnelle de l'étudiant-e (ou de sa famille), contraignant celle-celui-ci à arrêter ses études,
- ▶ situation médicale de l'étudiant-e (ou de l'un de ses proches) justifiant l'arrêt de la formation,
- ▶ situation de l'étudiant-e contraint-e par décision administrative ou juridique à ne plus se présenter en cours (hors sanction disciplinaire),
- ▶ inscription dans un établissement autre qu'un établissement public d'enseignement supérieur français,
- ▶ étudiant-e ayant trouvé un emploi stable.

La demande de remboursement est soumise à la décision de l'administrateur général et le remboursement éventuel répondra aux modalités suivantes :

Si la démission intervient :

- avant le 15 septembre, le remboursement couvre l'ensemble des droits (hors frais administratifs dont le montant est précisé dans l'arrêté annuel fixant les droits d'inscription).
- entre le 15 septembre et le 15 décembre, le remboursement est partiel et correspond à 8/12^{ème} du montant de l'inscription (hors frais administratifs dont le montant est précisé dans l'arrêté annuel fixant les droits d'inscription).

Dans tous les cas, la demande de remboursement doit être formulée avant le 15 décembre de l'année en cours : au-delà de cette date, la demande ne donnera lieu à aucun remboursement.

Dans tous les cas, le remboursement, lorsqu'il est accordé, n'intervient qu'à compter du mois de janvier suivant.

▶ **Transfert d'inscription vers un autre établissement**

Dans le cas du transfert d'une inscription vers un autre établissement, le remboursement des droits de scolarité est de droit.

Une somme dont le montant est fixé par arrêté ministériel reste acquise à l'établissement initial au titre des frais de gestion.

En revanche, aucun remboursement n'est accordé si le transfert d'inscription intervient à la fin du 1^{er} semestre.

➔ **Aide et conseils pour bien compléter le dossier d'inscription**

➤ NUMERO INE

L'Identifiant National Etudiant (INE) est le numéro matricule étudiant qui se trouve :

- ✓ pour les bachelier-ère-s : sur le relevé de notes du baccalauréat français (BEA),
- ✓ pour les étudiant-e-s déjà inscrit-e-s dans un établissement d'enseignement supérieur français : sur la précédente carte d'étudiant.

➤ NUMERO D'ETUDIANT (8 chiffres, uniquement pour les réinscriptions)

Reporter le numéro qui figure sur la carte d'étudiant de l'Institut polytechnique de Grenoble de l'année précédente.

➤ PREMIERE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS (1^{ère} année après le baccalauréat)

Renseigner l'année universitaire de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français, y compris CPGE, classes préparatoires dites intégrées, licence, IUT, BTS, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, instituts catholiques, facultés privées, IUFM...

➤ STATUT

Pour les auditeur-e-s libres : fournir la lettre d'admission du directeur d'école précisant cette qualité.

➤ AUTRE ETABLISSEMENT FREQUENTE POUR L'ANNEE EN COURS

L'inscription à l'Institut polytechnique de Grenoble étant inscription principale, les droits devront y être acquittés au taux plein.

➤ EN SITUATION DE HANDICAP OU EN INCAPACITE TEMPORAIRE

Pour pouvoir bénéficier éventuellement d'aménagements spécifiques, notamment à l'occasion d'examen, il est important :

- le faire savoir auprès du service scolarité de l'école,
- de se reporter à la fiche « 1^{ères} formalités » disponible dans le dossier d'inscription
- de se déclarer au Service Accueil Handicap de l'Université de Grenoble.

Ces informations sont confidentielles. Il devra être précisé si l'établissement est autorisé à communiquer, de façon anonyme, sur la situation de l'étudiant-e, notamment lors d'enquêtes ministérielles.

➤ Pour connaître la liste des codes, se reporter à la page suivante.

CODIFICATIONS

➔ **BACCALAURÉAT – ÉQUIVALENCE**

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence obtenue par l'étudiant-e.

Il convient de rester vigilant et de renseigner des séries de baccalauréat cohérentes avec l'année d'obtention du baccalauréat (nouvelles séries depuis la session 1995).

AVANT 2021

LES SESSIONS ANTÉRIEURES A 1995		LES SESSIONS POSTÉRIEURES ET ÉGALES A 1995	
	➔ Bacs généraux		➔ Bacs généraux
A	A - Philosophie - Lettres (<i>ou Philo, session antérieure à 1984</i>)	S	Scientifique
B	B - Economique et Social (<i>ou Technique Et Economie, session antérieure à 1984</i>)	L	Littéraire
A1	A1 - Lettres - Sciences	ES	Economique et Sociale
A2	A2 - Lettres - Langues	0001	Bac International
A3	A3 - Lettres - Arts Plastiques		➔ Bacs technologiques
A4	A4 - Langues Mathématiques (<i>jusque session 1985</i>)	STI	Sciences et Techniques Industrielles
A5	A5 - Langues (<i>jusque session 1985</i>)	STT	Sciences et Technologies Tertiaires (<i>jusque session 2006</i>)
A6	A6 - Education Musicale (<i>session antérieure à 1984</i>)	STG	Sciences et Technologies de la Gestion (<i>depuis session 2007</i>)
A7	A7 – Arts Plastiques (<i>session antérieure à 1984</i>)	STL	Sciences et Technologies de Laboratoire
C	C - Mathématiques et Sciences Physiques (<i>ou Mathématiques Élémentaires, session antérieure à 1984</i>)	SMS	Sciences Médico-Sociales
D	D - Mathématiques et Sciences de la Nature (<i>ou Sciences Expérimentales, session antérieure à 1984</i>)	STPA	Sciences et Technologie du Produit Agro-Alimentaire
DP	D' - Sciences Agronomiques et Techniques	STAE	Sciences et Technologie de l'Agronomie et de l'Environnement
E	E - Mathématiques et Techniques	F11	F11 - Musique
0001	Bac International	F11P	F11P - Danse
	➔ Bacs technologiques	F12	F12 - Arts Appliqués (<i>session antérieure ou égale à 1998</i>)
F1	F1 - Construction Mécanique	HOT	Hôtellerie
F2	F2 - Electronique		➔ Bacs professionnels
F3	F3 - Electrotechnique	0021	Bacs Professionnels Industriels
F4	F4 - Génie Civil	0022	Bacs Professionnels Tertiaires
F5	F5 - Physique	0023	Bacs Professionnels Agricoles
F6	F6 - Chimie	ÉQUIVALENCES	
F7	F7 - Biologie Option Biochimie	0030	Capacité de Droit
F7P	F7P - Biologie Option Biologie	0031	Titre Etranger Admis Nationalement en Equivalence
F8	F8 - Sciences Médico-Sociales	0032	Titre Français Admis Nationalement en Dispense
F9	F9 - Equipement Technique – Bâtiment	0033	ESEU A ou D. A. E. U. A
F10	F10 - Microtechnique (<i>session antérieure à 1984</i>)	0034	ESEU B OU D. A. E. U. B
F10A	F10A - Microtechnique Option Appareillage	0035	Promotion Sociale
F10B	F10B - Microtechnique Option Optique	0036	Validation d'Etudes, d'Expériences Professionnelles, d'Acquis Personnels
F11	F11 - Musique	0037	Autre cas de non bacheliers
F11P	F11P - Danse	N.B. : Trois séries de baccalauréats technologiques (hôtellerie : 'HOT' / Danse : 'F11P' / et Musique : 'F11') sont valides et gardent le même code avant 1995 et après 1995. De même pour le BAC International qui reste codé à 0001	
F12	F12 - Arts Appliqués (<i>session antérieure ou égale à 1998</i>)		
F	F - Spécialité non précisée		
G1	G1 - Techniques Administratives		
G2	G2 - Techniques Quantitatives de Gestion		
G3	G3 - Techniques Commerciales		
G	G - Spécialité non précisée		
H	H - Techniques Informatiques		
HOT	Hôtellerie		

CINEMA	CINEMA-AUDIOVISUEL
CIRQUE	ARTS DU CIRQUE
DANSE	DANSE
MUSIQUE	MUSIQUE
ART_PLA	ARTS PLASTIQUES
THEATRE	THEATRE
BIO_ECO	BIOLOGIE-ECOLOGIE (<i>lycées agricoles seulement</i>)
HIS_ART	HISTOIRE DES ARTS
HIST_GE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE, GEOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES
LIT_GRE	LITTERATURE ET LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE - GREC
LIT_LAT	LITTERATURE ET LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE - LATIN
LIT_PHI	HUMANITES, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE
LLCER	LANGUES, LITTÉRATURE ET CULTURES ETRANGERES ET REGIONALES
MATHS	MATHEMATIQUES
NUMERIQ	NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
PHY_CHI	PHYSIQUE-CHIMIE
SC_INGE	SCIENCES DE L'INGENIEUR ET SCIENCES PHYSIQUES
SES	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
SVT	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

➔ PRATIQUE D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE OU ARTISTIQUE DE HAUT NIVEAU

AE	Art – Etudes	M4	Hand-Ball
A4	Athlétisme	N4	Judo et disciplines associées
98	Autres sports de haut niveau	P4	Natation
B4	Aviron	Q4	Planche à voile - Voile
C4	Badminton	R4	Plongée
D4	Basket	S4	Rugby
E4	Boxe française	T4	Ski alpin
04	Cyclisme	U4	Ski de fond
F4	Danse contemporaine – Jazz	U5	Stretching
G4	Equitation	V4	Tennis
H4	Escalade	W4	Tennis de table (ping-pong)
I4	Escrime	14	Tir à l'arc
J4	Football masculin et féminin	X4	Volley-Ball
K5	Golf	24	V.T.T.
K4	G.R.S. (Gymnastique Rythmique et Sportive)	Y4	Water - Polo
L4	Gymnastique Sportive		

➔ PROFESSION ET CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE (PCS)

10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique (<i>dont aide éducateur</i>)
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession

➔ ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU COURS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE (ACTIVI)

A	Inactivité	E	Emploi supérieur à 6 mois
B	Dispositifs de conversion	F	Aide éducateur
C	Emploi inférieur ou égal à 1 mois	G	Autre emploi jeune
D	Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	H	Etudiant rémunéré au titre de ses études

0	SANS	Sans Financement	H	PRET_BANC	Prêt Bancaire
1	INRIA	INRIA	I	PARENTS	Ressources des parents
2	SFERE	SFERE	J	CONJOINT	Ressources du conjoint
3	EGIDE	EGIDE	K	ATER	ATER
4	ADEME	ADEME	L	CHOMAGE	Allocation au retour à l'emploi
6	C NRS Région	CNRS / Région	N	ERASMUS	ERASMUS
9	CEMAGREF	CEMAGREF - Bourse des Ministères de la Recherche et de l'Agriculture	O	CEA / CFR	CEA / CFR
<	COLL-TER	Collectivités territoriales	P	MONITEUR	Moniteur
A	RECHERCHE	Allocation de recherche	R	CERN	CERN
B	CIFRE	CIFRE	T	TEMPUS	TEMPUS
C	FONDATION	CNOUS	U	INDUSTRIES	Bourses industries
E	CNRS / BDI	CNRS / BDI	X	MIN	Autres ministères
É	GRADUATE S	Bourse Graduate School	Z	AUTRE	Autre financement
F	ETRANGER	Gouvernement Etranger			

→ BOURSES

01	BOURSIER DU GOUVERNEMENT FRANCAIS
02	BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
07	ALLOCATION SPECIFIQUE ANNUELLE
14	BOURSIER DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE
15	BOURSIER EIFFEL

→ TYPE DE CLASSE PREPARATOIRE

1 ^{ère} année	Scientifique	11101	MPSI (Maths Physique / Sciences de l'ingénieur)	2 ^{ème} année	Scientifique	11201	MP (Maths et Physique)
		11103	PCSI (Physique Chimie / Sciences de l'ingénieur)			11202	MP* (Maths et Physique)
		11105	PTSI (Physique Technologie / Sciences de l'ingénieur)			11203	PC (Physique et Chimie)
		11109	BCPST (Biologie Chimie Physique / Sciences de la Terre)			11204	PC* (Physique et Chimie)
		11110	TSI (Technologie et Sciences Industrielles)			11205	PSI (Physique et Sciences de l'ingénieur)
		11111	TPC (Technologie Physique Chimie)			11206	PSI* (Physique et Sciences de l'ingénieur)
	11112	TB (Technologie et Biologie)	11207		PT (Physique et Technologie)		
	11114	ENS Cachan C en 2 ans (Arts, Création industrielle)	11208		PT* (Physique et Technologie)		
	11115	Ecole Nationale Vétérinaire	11209		BCPST (Biologie Chimie Physique / Sciences de la Terre)		
	11116	Marine Marchande	11210		TSI (Technologie et Sciences industrielles)		
Economique	12101	Préparation économique et commerciale	11211	TPC (Technologie, Physique et Chimie)			
	12102	Préparation économique et commerciale (Economique)	11212	TB (Technologie et Biologie)			
	12103	Préparation économique et commerciale (Technologique)	11213	ATS (Techno.indus.–Prépa.en 1 an pour Tech.Sup.)			
	12104	ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)	11214	ENS Cachan C en 2 ans (Arts et création industrielle)			
	12105	ENS Cachan D2 en 2 ans (Eco., Méthodes quantitatives et Gestion)	11215	Classes prépa agricoles post BTSA / BTS / DUT			
Littéraire	13101	1 ^{ère} année Lettres	Economique	12201	Préparation économique et commerciale (Scientifique)		
	13103	1 ^{ère} année Lettres et Sciences Sociales		12202	Préparation économique et commerciale (Economique)		
	13104	1 ^{ère} année Ecole nationale des Chartes		12203	Préparation économique et commerciale (Technologique)		
	13105	1 ^{ère} année Saint-Cyr option Lettres et Sciences Humaines		12204	ENS Cachan D1 en 2 ans (Eco., Droit et Gestion)		
		12205		ENS Cachan D2 en 2 ans (Eco., Méthodes quantitatives et Gestion)			
		12206		ENS Cachan D1 en 1 an (Prépa.en 1 an pour Tech.Sup.)			
		12207		ENS Cachan D2 en 1 an (Prépa.en 1 an pour Tech.Sup.)			
		Littéraire	13201	2 ^{ème} année Ecole normale supérieure lettres			
			13202	2 ^{ème} année Ecole nationale sup.Fontenay-Saint-Cloud			
			13203	2 ^{ème} année Groupes Sciences Sociales			
			13204	2 ^{ème} année Ecole nationale des Chartes			
			13205	2 ^{ème} année Saint-Cyr option Lettres & Sciences Humaines			

→ CONCOURS COMMUN POLYTECHNIQUE

MP	Mathématiques, Physique
PC	Physique, Chimie
PSI	Physique et Sciences de l'Ingénieur
PT	Physique et Technologie
TPC	Technologie et Physique Chimie
TSI	Technologie et Sciences Industrielles